



Courrier à conserver  
Gardez cet original et faites des photocopies

**Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Hérault**

**Direction des parcours autonomie et citoyenneté**

Service gestion des droits

1350 RUE D ALCO

BP 7353

34080 MONTPELLIER

**Votre contact : Nora HADDOUTI**

04-67-67-81-10

mda-dpac-sgd@herault.fr

**Votre numéro de dossier : 161384**

**Votre numéro d'individu : 251871**

**Date de naissance : 05/09/1996**

MATHIEU DE BIBIKOFF  
40 PLACE DU MAS D AZIL  
34070 MONTPELLIER

**Identifiant (NIR) : 1960906027027**

Montpellier, le 30/05/2025

**Les étapes de votre demande :**

Réception de votre demande



Evaluation de votre demande



Décision

**Notification de décision suite à la demande  
pour MATHIEU DE BIBIKOFF**

Monsieur DE BIBIKOFF,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 28/04/2025.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 28/05/2025.

**La CDAPH vous attribue une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) qui est valable du 28/05/2025 au 31/05/2030.**

La CDAPH a reconnu que votre situation de handicap entraîne des difficultés pour obtenir ou conserver un emploi (article L5213-1 du code du travail).

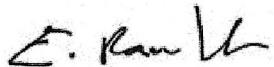
La RQTH permet de bénéficier d'un soutien pour accéder à l'emploi ou pour vous maintenir dans votre emploi actuel.

La RQTH a pour objectifs :

- de vous faire bénéficier de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),
- de vous faire bénéficier de l'obligation d'emploi,
- de vous permettre d'accéder plus facilement à la Fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- de vous faire bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- de vous faire bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du réseau Cap Emploi.

Vous pouvez contester cette décision de la CDAPH pendant les 2 prochains mois comme indiqué à la dernière page de ce courrier.

Elisabeth RAOULT,  
Présidente de la CDAPH



Les informations personnelles recueillies par la MDPH Hérault lors de l'examen, du traitement et du suivi de votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Vous pouvez demander à la MDPH de récupérer, corriger, supprimer ou réutiliser ces informations (droits prévus dans la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018). Vous pouvez faire cette demande à : dpo@herault.fr.

Votre avis est important pour nous. Vous pouvez répondre à l'enquête de satisfaction sur votre MDPH en vous connectant sur internet à l'adresse <http://mamdpf-monavis.fr/>